

Favoriser l'organisation de sorties nature pour les élèves

Pourquoi une charte entre les ministères et la Fédération nationale des parcs naturels régionaux ?

- Les sorties nature sont essentielles pour permettre aux élèves de faire l'apprentissage de la nature et de la biodiversité.
- Aujourd'hui, l'organisation de ces sorties peut parfois rencontrer des obstacles réels ou ressentis (craintes de l'école ou de l'établissement en termes de responsabilité notamment).
- **Les parcs naturels régionaux ont l'habitude d'accueillir des élèves dans le cadre de sorties nature.** Dès lors, développer un partenariat avec eux permet d'offrir un cadre pleinement sécurisé (et non limitatif) aux enseignants, écoles et établissements souhaitant organiser des sorties nature.
- **Les enjeux de biodiversité sont liés aux activités humaines** en interaction avec des facteurs géophysiques et biologiques. L'enjeu éducatif passe par une meilleure connaissance des problématiques, ainsi que par un vécu et un ressenti personnel positif avec la nature.
- **Une nouvelle charte de partenariat va par conséquent être signée** et servir de cadre de référence commun à la mise en œuvre partenariale d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les Parcs naturels régionaux.

Objectifs

- **Le développement** des sorties scolaires dans les territoires des Parcs naturels régionaux.
- **La construction de projets fédérateurs** avec les établissements scolaires et les territoires.
- **La création d'outils pédagogiques** répondant aux enjeux de la biodiversité et du développement durable.
- **La formation initiale ou continue** des enseignants dans ces domaines.
- **Le soutien** aux projets éducatifs territoriaux.

Exemple

- Partenariat entre l'académie de Clermont-Ferrand et le Parc naturel du Livradois : <http://www.parc-livradois-forez.org/Commission-academique.html>